

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS612

AMENDEMENT

présenté par

Mme Céline Hervieu, Mme Herouin-Léautey, Mme Hadizadeh, Mme Thiébault-Martinez,
Mme Santiago, Mme Capdevielle, M. Baptiste et M. Saulignac

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--